

Règlement Intérieur

La Compagnie Excalibur Association Loi 1901

Règlement Intérieur du rassemblement médiéval du 25 au 28 mai 2017

**Les participants doivent en prendre
Connaissance impérativement !**

Logement

Le mode de logement est laissé à la charge des participants. Bien sûr, il devra être conforme à la période médiévale. De la paille vous sera fournie afin de parfaire votre confort. Les tentes de type " igloo " ne sont donc pas acceptées.

Repas

Les repas sont aussi à votre charge. Prévoyez donc vos chaudrons et vos cornes à boire ; les chips et autres en-cas sous cellophane ne sont pas les bienvenus. Du bois vous sera fourni pour le feu. Rien ne nous empêche d'échanger nos petits secrets culinaires autour des chaudrons durant le week-end.

Costume

Vos vêtements, des pieds à la tête, devront correspondre historiquement au Moyen Age, ce qui vous laisse 1000 ans de marge (du V^{ème} au XV^{ème} siècle). Pour ceux qui débutent, une chemise simple (type tunique en lin, sans bouton, ni col), une paire de braies (pantalons de détente ample, en tissu grossier, sans glissière ni poche), une cape, des chaussures en cuir ou des sandales (les espadrilles de couleur neutre sont tolérées) suffisent. Une ceinture et un couteau, type dague de chasse peuvent être utiles. Pour les filles, une robe longue unie, agrémentée d'un tablier de la même longueur en tissus grossier (lin, laine ou coton), ainsi qu'une cape chaude et un foulard en guise de coiffe. Les chaussures restent les mêmes au féminin comme au masculin. Le médiéval fantastique n'aura pas sa place dans le décor que nous voulons le plus authentique possible.

Pour ce qui est de la parure guerrière lors des combats, les éléments de protection nécessaires sont énumérés dans l'article 8 du règlement.

Artisans / Marché franc

Durant ce week-end une journée sera réservée pour la mise en place d'un marché franc. Les amateurs y seront bienvenus pour y effectuer du troc. Des artisans, amis de la compagnie seront sans doute présents à titre professionnels.

La Compagnie Excalibur

18, rue Louis Aulagne-69600 Oullins - téléphone 04 72 39 15 82 - siret 412 318 917 00017

Website <http://www.compagnie-excalibur.fr/rassemblement>

Courriel rassemblement.excalibur@gmail.com

Règlement Intérieur

La Compagnie Excalibur Association Loi 1901

Hygiène et sécurité

Une assurance sera contractée par les organisateurs afin de couvrir les dommages matériels qui pourraient être encourus par les participants (sinistres...). En revanche, pour les accidents de type corporel ou heurt entre personnes, il est demandé à chaque participant de s'en référer à son contrat de responsabilité civile.

Pour les blessés, une trousse de secours sera accessible auprès des organisateurs et disponible à la taverne. Par ailleurs, en cas de problème plus grave, les pompiers locaux seront prévenus à l'avance du lieu et de la nature du rassemblement. Une allée centrale et les abords du champ devront rester accessibles à tout moment.

Des citernes d'eau seront à votre disposition, ainsi que des latrines, aménagées à couvert d'un bois. Il vous sera permis d'y jeter de la chaux (fournie) de temps à autre. Quant aux ordures, des poubelles maquillées jalonnent le campement ; elles seront collectées après le rassemblement par les services compétents. De plus, les organisateurs s'engagent auprès de son hôte et de sa commune de trier le verre des ordures courantes. Nous insistons donc pour que chacun veille à faire de même : des poubelles de tri seront donc installées.

Et enfin, lors de votre départ, il vous sera demandé de rassembler la paille au centre de votre campement.

L'ensemble des informations pratiques est résumé dans le Manuel du Petit Campeur, qui vous sera distribué à votre arrivée.

Suite à une demande expresse, les trous pour le feu sont interdits, vous devrez **impérativement** vous munir de boîte à feu en nombre suffisant pour votre usage.

Les chevaux

Afin d'alléger l'organisation de cette manifestation, nous ne pouvons prendre en charge la préparation de la venue de chevaux. En effet, la présence des chevaux présente un réel bonheur au sein d'un campement mais peut s'avérer très gênante si les dispositions adéquates ne sont pas prises. Nous ne pouvons garantir un bon accueil des chevaux lors de cette édition 2013 pour des raisons de place, de compétences et de matériels, aussi nous engageons nos amis cavaliers à venir sans leurs montures. Néanmoins, si vous êtes motivé à venir avec nos amis équidés, pensez à nous prévenir très à l'avance et à spécifier les besoins spécifiques, pour que nous puissions voir si ils sont envisageables ou non.

En fonction du nombre de participant, nous nous réservons le droit à refuser la présence de chevaux pour des raisons de sécurité.

REGLEMENT DES COMBATS

Le but de toute mêlée étant de se faire plaisir, il est impératif que chacun respecte ces quelques règles. Le risque zéro n'existe pas, même dans une atmosphère bon enfant, alors nous **vous demandons de garder à l'esprit le caractère non compétitif mais néanmoins dangereux de ces rencontres.**

La Compagnie Excalibur

18, rue Louis Aulagne-69600 Oullins - téléphone 04 72 39 15 82 - siret 412 318 917 00017

Website <http://www.compagnie-excalibur.fr/rassemblement>

Courriel rassemblement.excalibur@grmail.com

Règlement Intérieur

La Compagnie Excalibur Association Loi 1901

Lieu prévu pour les combats et autres mêlées :

Tous les combats se dérouleront donc au sein d'une lice délimitée.

Équipement exigé en mêlée :

Armes non tranchantes, dites de courtoisies.

Éviter les armes "couteaux à pain". Passez un coup de lime avant de venir afin d'éliminer les ébarbures et autres crocs susceptibles de couper ou tout bêtement d'arracher un bout de costume.

Protections obligatoires : tête, torse, dos, et mains (gambison, cotte de maille, armure de plates, cuir bouilli, gants, casque).

Comportement en mêlée :

Il est nécessaire de rappeler que toute personne sous influence ne sera pas admise en mêlée afin de garantir la sécurité de chacun. Ne jamais viser les points suivants : le crâne en frappe de taille, ainsi que toutes les frappes d'estoc.

Toutes les touches sur les membres immobilisent ceux-ci. Si deux membres sont atteints, la personne est alors considérée comme morte. Ce qui revient à dire qu'un combattant touché au bras droit, peut se servir de son bras gauche, mais s'il est atteint à la jambe, ce dernier doit tomber à terre. S'il est atteint à la jambe gauche, le combattant met le genou gauche à terre et peut continuer à se battre.

Hormis sur les membres, toute touche provoque donc la mort instantanée du combattant.

Les frappes dans le dos sont autorisées, bien que contraire au code d'honneur des chevaliers. Nos mêlées ne regroupent pas que des gens de lignages nobles, par conséquent le choix d'appliquer ce code d'honneur sera laissé au bon vouloir des concernés (faites gaffe quand même, 'y a pas que des gens bien...)

Une personne à terre peut se déplacer sur les côtés de l'action en court, si elle craint d'être piétinée ou touchée par mégarde. Nous ne sommes pas en spectacle.

Chacun peut arrêter le combat lors d'une situation impliquant un danger réel pour les protagonistes. Pour l'avoir testé en live "Halte" est le terme qui s'entend le mieux dans le brouhaha d'une mêlée.

Tout comportement jugé dangereux par les organisateurs sera pris très au sérieux.

Exemples : les frappes puissantes qui n'ont rien à voir avec des frappes dynamiques ou rapides.

La qualité de vos touches est primordiale. Il est bien évident que l'on peut frapper plus fort sur une plate que sur du cuir, mais il existe une juste mesure qui n'est pas donnée à tout le monde de juger lors d'une phase critique d'un combat. Il ne s'agit pas de faire la police mais d'éviter les débordements. Nous vous tenons donc informés de cet état de fait en vous encourageant à la maîtrise de vous-même ainsi que de votre arme.

Armes d'hast :

Du fait des points de visée imposés, les armes d'hast devront être manoeuvrées pointées en bas ou à l'horizontal. L'estoc étant interdite ces armes ne seront maniées que de taille.

Archerie :

En ce qui concerne l'archerie, les tirs tendus sont interdits, tirs balistiques uniquement.

La Compagnie Excalibur

18, rue Louis Aulagne-69600 Oullins - téléphone 04 72 39 15 82 - siret 412 318 917 00017

Website <http://www.compagnie-excalibur.fr/rassemblement>

Courriel rassemblement.excalibur@gmail.com